



RENAULT LE MANS



Les salarié(e)s de Renault sont-ils des privilégiés ?

Avec son projet retraite, Macron veut supprimer la retraite complémentaire plus avantageuse, que le régime général ARRCO-AGIRC qui existe chez Renault.

Ce n'est pas une invention de la CGT, c'est écrit page 34 du rapport Delevoy en ces termes :

« Certains salariés connaissent, au sein de leurs régimes complémentaires (notamment l'AGIRC-ARRCO), des spécificités en matière de cotisations. Il peut s'agir de taux plus élevé que le taux normal, ou d'une répartition spécifique des cotisations entre employeurs et salariés.

Compte-tenu de l'objectif d'équité porté par la réforme, ces situations dérogatoires ne trouveront plus de justification dans un système universel de retraite »...

En effet, l'accord d'entreprise porte le

taux d'appel de cotisation ARRCO à 8% contre 6% au taux normal.

Supprimer cette avancée sociale se traduirait par une dégringolade du montant de la retraite.

Exemple pour un montant actuel de 600€ de retraite complémentaire, celui-ci serait ramené à 450€, soit une perte annuelle de 1800€.

Nous sommes donc nous aussi dans le cadre « d'un régime spécial » et nous considérons que nous devons le garder... mais ceci ne pourra se faire que dans le maintien du système actuel par répartition qui nécessite des améliorations mais surtout pas sa destruction.

D'autres points vous concernent directement



A quel âge la retraite à taux plein ?

Mercredi dernier, le premier Ministre a annoncé un recul du droit à la retraite dès 2022.

Certains découvrent que l'âge de départ à la retraite serait progressivement reculé au delà de 62 ans.

Alors que le rapport Delevoye précise p 143 : « Dans le système universel, les âges du taux plein...atteindraient, selon les projections actuelles, ... 66 ans et 3 mois pour la génération 1990 » ...avec un âge de départ à 67 ans.

Personne ne peut imaginer être encore en mesure de bosser en équipe, avec les conditions de travail que l'on connaît. Et si les travailleurs qui ont actuellement 30 ans, voudront partir à 62 ans ils subiront des abattement très importants sur le montant de leur retraite.



Le piège de la retraite par points

Contrairement au système actuel, qui prend en compte les 25 meilleures années, la retraite serait calculée sur l'ensemble de la carrière, donc avec les périodes de chômage, de temps partiel, de maladie, de maternité, de la formation... et du contexte économique et social.

Le prix d'achat du point pour les salariés en activité pourrait augmenter beaucoup plus vite que les salaires, (à l'exemple des retraites complémentaires où le prix du point va augmenter de 14% entre 2015 et 2020) donc au final beaucoup moins de points pour un même salaire.



Autres sujets importants

- **Suppression des 8 trimestres par enfants** pour les mères de familles.
- **Pensions de réversion reculées à 62 ans au lieu de 55 ans actuellement.**

C'EST DONC UNE DÉGRINGOLADE GÉNÉRALISÉE QUE CE SYSTÈME DE RETRAITE PRODUIRAIT POUR TOUTES ET TOUS.

**Personne ne peut rester en dehors de l'action pour faire échec à ce vaste plan de recul de société.
Alors mardi, on y va !**

Mardi 17 Décembre 2019

RASSEMBLEMENT à 13h30

Place Henri Vaillant (Marché de Pontlieue)

**Un point de restauration avec sandwichs et boissons
se tiendra à partir de 12 h**

La CGT RENAULT LE MAN\$ vous appelle à débrayer nombreux 59 minutes minimum dans votre horaire de travail

- **Dans la nuit du 16 au 17 décembre 2019,**
- **Dans votre horaire de travail le 17 décembre, pour le matin, le soir et la normale.**